

Règlement

Concours de nouvelles

Rencontre pluvieuse



L'association « Au fil du temps, les amis de la Maison de Marie Jeanne » organise son premier concours de nouvelles. Notre association fait partie du réseau « Sur les traces de Robert Louis Stevenson » qui est certifié « itinéraire culturel européen » (ICE) depuis 2015.

Cet écrivain célèbre, Stevenson, a traversé la Belgique et notre région, les Hauts de France, en canoë en 1876. Dans son livre « En canoë sur les rivières du nord », Robert Louis Stevenson décrit son voyage entre Anvers et Pontoise.

Les rencontres qu'il fit pendant ces 18 jours sont nombreuses et variées. La pluie, par contre, l'a accompagné presque quotidiennement.

ARTICLE 1 | CONCOURS

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 13 ans et plus, écrivant en langue française, résidant en France ou à l'étranger. Les participants de moins de dix-huit ans doivent joindre l'autorisation de leur représentant légal (voir article 7).

Le but de ce concours est de promouvoir l'activité d'écriture individuelle ou collective.

Le Jury désignera 3 gagnants par catégorie.

Définition de la nouvelle : la nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux. Son titre ajoute du sens à l'intrigue sans en dévoiler la teneur. Elle peut se terminer par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.

ARTICLE 2 | THÈME

Le concours de nouvelles a pour thème «Rencontre pluvieuse». Le titre de la nouvelle doit être différent. Le texte doit obligatoirement comprendre au moins une des 3 phrases suivantes extraites du livre de Robert Louis Stevenson, « En canoë sur les rivières du nord » :

- ***La pluie commença de tomber lourde et glacée.***
- ***Pendant ce temps le ciel pleurait sur nos têtes.***
- ***Soleil et ondée alternaient comme jour et nuit.***

ARTICLE 3 | CATÉGORIES

Le concours est gratuit, il est ouvert à deux catégories d'âge:

1ère catégorie Jeune : de 13 ans à 17 ans (à la date de clôture du concours)

2ème catégorie Adulte: 18 ans et plus

ARTICLE 4 | CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant ou groupe de participants ne peut présenter qu'une seule nouvelle.

Les organisateurs du concours, les membres du jury, ainsi que leur famille ne peuvent pas concourir.

ARTICLE 5 | DATES DU CONCOURS

Ouverture de la possibilité de dépôts des textes: **lundi 18 novembre 2024**

Clôture des dépôts de textes: **dimanche 16 mars 2025**

Délibération du Jury: **entre juin et juillet 2025**

ARTICLE 6 | PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le texte doit comporter entre 4000 caractères et 8500 caractères, espaces et ponctuations compris.

L'œuvre doit obligatoirement être dactylographiée et les pages numérotées.

Format de la page : A4 (21 x 29.7 cm)

Marge : 3 cm à gauche de la page Interligne : 1.5 Police : Times New Roman (corps 12)

ARTICLE 7 | MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le bulletin d'inscription, l'autorisation du représentant légal pour les mineurs et la Nouvelle sont remis en un seul envoi *en précisant sous l'adresse la catégorie (Jeune / Adulte)* pour laquelle vous concourez.

La Maison de Marie-Jeanne
concours de nouvelles, catégorie *Jeune ou Adulte*

Chaque participant précise son nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et courriel, ainsi que le titre de sa nouvelle, sur le formulaire d'inscription, placé dans une enveloppe vierge et cachetée, qui est jointe à l'envoi ou au dépôt de la nouvelle. L'ensemble est placé dans l'enveloppe affranchie ou déposée dans la boîte à lettres au 39 rue du général de Gaulle 02240 Alaincourt

Les textes doivent être anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leur auteur (symbole, signature...).

Le secrétariat du jury inscrit sur chaque enveloppe et chaque nouvelle la catégorie et le même numéro ou code selon l'ordre d'arrivée.

Les manuscrits ne seront pas rendus. Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

ARTICLE 8 | DROITS D'AUTEUR

Le candidat s'engage à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de son texte ou d'utilisation dans le cadre de lecture publique ou privée. L'auteur conserve la propriété de son œuvre.

ARTICLE 9 | LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres du jury seront particulièrement attentifs :

- à la présentation du document et au respect du nombre de caractères (cf. article 6)
- au respect du thème et au contenu qui devra pouvoir être lu par tous les publics
- au respect de la forme littéraire de la nouvelle
- au respect des règles de la langue française (ponctuation, orthographe)
- à la qualité de l'écriture
- à l'originalité de l'intrigue
- à la présence d'un des 3 extraits

ARTICLE 10 | COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de plusieurs membres en nombre impair. Le jury est désigné par les organisateurs du concours.

Le jury se réserve le droit de ne pas désigner de gagnants si la qualité des textes n'est pas satisfaisante.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les gagnants de la catégorie Jeune devront fournir une preuve de leur âge.

ARTICLE 11 | REMISE DES PRIX

Les résultats de ce concours seront annoncés en présence des membres du jury dans le cadre de « Partir en Livre » soit **entre le 18 juin et le 20 juillet 2025**.

Les lauréats seront récompensés par divers prix en lien avec Robert Louis Stevenson.

Les prix non remis ce jour-là ne seront pas envoyés mais mis à disposition.

ARTICLE 12 | ACCEPTATION DES DÉCISIONS

Le fait de participer à ce concours implique obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement.